Revue de Presse hebdomadaire

Les Echos

La Saône-et-Loire se voit en pionnière de l'agrivoltaïsme



Les cinq parties prenantes de cette initiative voient dans l'agrivoltaïsme une pratique qui « présente de nombreuses opportunités pour les territoires ». (iStock)

Publié le 05/03/2025

L'agrivoltaïsme est en plein essor dans les territoires ruraux. Le phénomène s'accélère depuis la publication du décret d'avril 2024 sur l'encadrement de cette pratique, à la suite de l'adoption de la loi relative à l'accélération d'énergies renouvelables un an plus tôt.

Pour encourager et mieux encadrer cette pratique encore embryonnaire et souvent contestée, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire vient de lancer une initiative unique en France.

À partir du 20 février, la Chambre s'engage aux côtés de ses partenaires (FDSEA , Jeunes agriculteurs, la SEM Energies Renouvelables et le Sydesl, distributeur de l'électricité publique en Saône-et-Loire), à conseiller les collectivités, propriétaires de terrains et agriculteurs dans leurs projets agrivoltaïques « depuis l'identification des opportunités jusqu'à la mise en service des installations », détaillent les cinq parties prenantes dans un communiqué.

Un accompagnement renforcé

Cette initiative devrait permettre aux agriculteurs d'y voir plus clair sur les diverses offres d' énergéticiens qui se développent en France. Comme le rappelle la Chambre d'agriculture, « une installation agrivoltaïque doit apporter un bénéfice direct à l'exploitation agricole, que ce soit en améliorant son rendement, en protégeant les cultures contre les aléas climatiques ou en

optimisant l'usage des terres ». Mais en tant qu'agriculteur, il n'est pas toujours évident d'y voir clair, les règles étant complexes et encore récentes.

Pour préparer ce lancement, les organisations syndicales (FDSEA, Jeunes agriculteurs) et la Chambre d'agriculture ont créé un groupe de travail pour « construire la stratégie de la profession agricole » sur cette question. Les agriculteurs ont établi une liste de critères essentiels pour que ces projets aient un effet positif sur leur exploitation (effet agronomique positif , partage de la valeur etc.). « Le contrôle en sera d'autant plus efficace que les acteurs des territoires seront impliqués dans la conception et le portage » des projets, estiment les partenaires.

Un soutien marqué à l'agrivoltaïsme

Cette approche volontariste est assumée par les cinq membres, qui voient en l'agrivoltaïsme un outil pour redonner de l'indépendance aux agriculteurs. Selon eux, cette pratique « présente de nombreuses opportunités pour [les] territoires » tels qu'une meilleure adaptation au changement climatique

(réduction de la chaleur sous les panneaux), une « amélioration du bien-être animal », des « compléments de revenus » aux agriculteurs, et bien sûr un accès simplifié à une énergie locale et décarboné.

Pour l'instant, deux projets d'ampleur ont déjà été annoncés en Saône-et-Loire, en dehors de ce partenariat. L'un porté par Valorem , devrait voir le jour dans le Charolais avec une puissance de 16,4 MWc, tandis que le second mené par Valeco et d'une puissance de 71.839 MWc, devrait sortir de terre au pied du Morvan.

Source :
https://www.lesechos.fr/pme-regions/bourgogne-franche-comte/la-saone-et-loire-se-voit-en-pionniere-de-lagrivoltaisme-2149734